

145. Lieux, espaces et territoires de la Touraine au Moyen Age

Elisabeth Zadora-Rio

Citer ce document / Cite this document :

Zadora-Rio Elisabeth. 145. Lieux, espaces et territoires de la Touraine au Moyen Age. In: Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2007. pp. 384-387. (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 30);

https://www.persee.fr/doc/sracf_1159-7151_2007_ant_30_1_1895

Fichier pdf généré le 20/02/2020

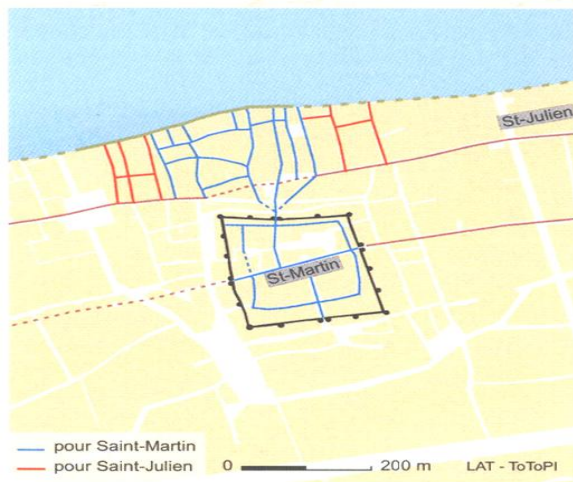


Fig. 57 : Les opérations conduites par Téotolon en faveur des monastères de Saint-Martin puis de Saint-Julien entre 918 et 943.

918-920 pour Saint-Martin. Pour mener à bien son nouveau projet, il dut passer au-delà du *suburbium* qu'il avait lui-même contribué à créer. De nouveau, l'opération répondait à un plan pré-établi comme le montre la régularité de la distribution des voies.

Par leur finalité, les deux opérations menées entre 918 et 943 ne répondaient donc pas à un projet d'urbanisme ou d'urbanisation. Il s'agissait de fournir aux uns et aux autres les moyens d'exercer leur mission dans le respect de leur rôle et de leur statut de chanoines ou de moines.

Par l'usage qui a été fait des terrains par la suite, ces interventions ont contribué à marquer la structure urbaine pour longtemps en inscrivant Châteauneuf dans la vie urbaine et Saint-Julien, malgré sa position centrale, hors du jeu.

Le plan du centre historique de Tours porte toujours la marque de ces décisions dont la

perséennité s'explique parce qu'elles ont été respectées par des institutions capables, au contraire des individus, de braver le temps qui passe. Le fait est particulièrement sensible pour les terres entourant immédiatement le monastère de Saint-Julien dont la position de respect d'un héritage et d'une tradition s'opposa longtemps aux pressions du monde urbain environnant. En revanche, les possessions plus lointaines où les moines de Saint-Julien avaient cantonné leurs laïcs au 10^e siècle, directement accolées de part et d'autre du secteur martinien, entrèrent dans la dynamique urbaine de Châteauneuf, laquelle néanmoins n'affecta pas non plus le quartier canonial martinien (textes 97, 98, 99).

Références

Galinié 1981, Galinié 2001, Galinié et al. 2003, Noizet 2007.

145. Lieux, espaces et territoires de la Touraine au Moyen Age

Places, space and territories in Medieval Touraine

Elisabeth Zadora-Rio

Les sources utiles à l'examen de cette question, qu'elles proviennent du terrain ou de l'écrit, sont très hétérogènes.

L'archéologie

L'apport de l'archéologie est encore limité. Les prospections systématiques dans les champs labourés, effectuées à l'échelle communale (à Courçay, Neuvy-le-Roi, Crouzilles, Tavant, Rigny-Ussé) ont permis d'identifier des concentrations de tessons de céramique du haut Moyen Age qui révèlent une densité

importante de l'habitat, mais ne permettent pas d'en définir la nature ni le statut. Le développement de l'archéologie préventive, sur les grands tracés, a été tardif en Touraine. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que des habitats du haut Moyen Age ont été mis au jour par l'Inrap, mais aucun n'a encore fait l'objet de publication. Seule la ville de Chinon (collégiale Saint-Mexme et château) et l'ancien centre paroissial de Rigny (cne Rigny-Ussé) ont fait l'objet récemment de fouilles programmées d'une certaine ampleur.

Les sources écrites

Entre la fin du 4^e et la fin du 12^e siècle, la Touraine, en dehors de Tours, est documentée par 1874 informations localisées, inégalement réparties dans l'espace et le temps. Les sources écrites sont, elles aussi, hétérogènes d'une époque à l'autre. Si on excepte quelques mentions de Sulpice Sévère à la fin du 4^e siècle, et de Fortunat, au 6^e siècle, la seule source, avant 600, est constituée par les écrits de Grégoire de Tours : les *Dix Livres d'Histoires* et par les vies de saints

Territoires, réseaux

tourangeaux. Entre 600 et 900, la documentation est presque exclusivement constituée de diplômes royaux confirmant les possessions des établissements ecclésiastiques, dont l'écrasante majorité date du seul règne de Charles le Chauve (840-877). Entre 900 et 1200, les sources sont très diverses et trois fois plus nombreuses : actes de vente ou d'échange de biens entre particuliers, confirmations de biens ecclésiastiques par les papes, les évêques, et dans une moindre mesure les rois, chroniques nombreuses surtout à partir du 11^e siècle.

Le maillage ecclésial

Avant 600, 44 lieux de culte sont attestés par les sources écrites en Touraine, en dehors de la ville de Tours, et un seul, celui de Perrusson, par l'archéologie. Entre 600 et 900, les sources écrites mentionnent deux monastères, Cormery et Villeloin, fondés respectivement en 791 et 850, et une quinzaine d'églises rurales (14 dans le diocèse de Tours, 16 dans les limites de l'Indre-et-Loire).

A la soixantaine de lieux de culte connus par les textes vers 900, l'archéologie n'en ajoute qu'un seul, celui de Rigny (cne Rigny-Ussé). Ces chiffres sont certainement sous-évalués, car l'écart chronologique entre la construction de l'église et la première mention est souvent important, comme le montrent les exemples de Perrusson, où l'église, datée du 6^e siècle par l'archéologie, est mentionnée pour la première fois en 1180, et de Rigny, où l'église construite à la fin du 7^e siècle ou au début du 8^e n'est pas mentionnée avant 1139.

Vers 1200, le nombre de lieux de culte attestés s'élève à 302 dans les limites de l'actuel département d'Indre-et-Loire. La majorité des chefs-lieux de paroisse de l'époque moderne, qui deviendront chefs-lieux de communes à la Révolution, est alors en place, mais beaucoup d'entre eux ont une origine beaucoup plus ancienne (Fig. 58).

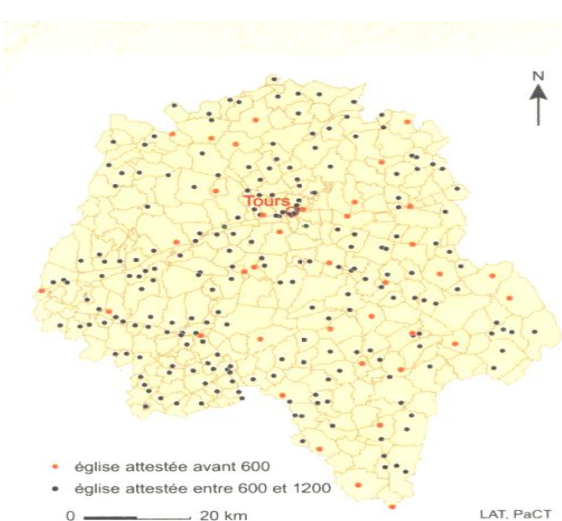


Fig. 58 : Les églises attestées vers 1200.

La terminologie latine de l'habitat du 6^e au 12^e siècle

Jusqu'au 12^e-13^e siècle, les documents sont rédigés exclusivement en latin, et les trois termes les plus employés pour désigner l'habitat – *vicus*, *villa* et *castrum* – déjà employés à l'époque romaine, restent en usage tout au long de la période. Leur fréquence relative varie considérablement en fonction de la chronologie et de la nature des sources.

Grégoire de Tours mentionne 31 *vici* en Touraine au 6^e siècle et seulement trois *villae* et deux *castra*. Ce fait ne reflète pas la fréquence relative des *villae*, des *castra* et des *vici*, mais les intérêts de Grégoire : il nous parle principalement des *vici*, parce que c'est surtout là que ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Tours ont construit des églises (Fig. 59).

Parmi les *vici* qu'il mentionne, certains ont pour origine des agglomérations antiques attestées par l'archéologie. C'est certaine-

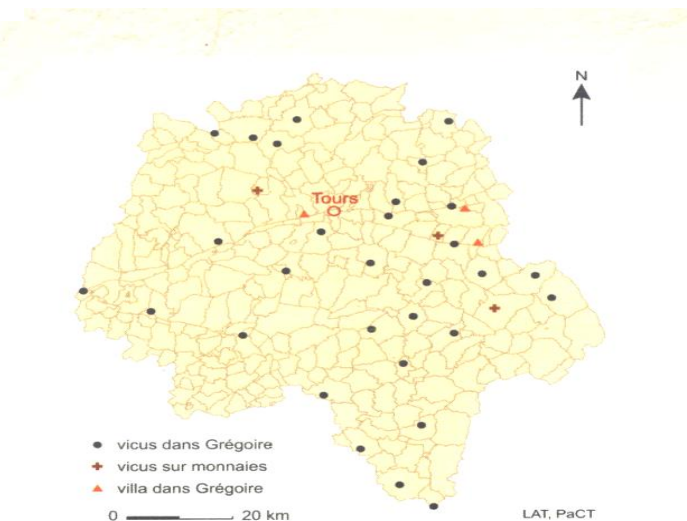


Fig. 59 : *Vici* et *villae* mentionnés au 6^e s.

ment le cas d'Amboise et de Mougou (cne Crouzilles), et probablement aussi de Vernou et d'Yzeures. Quelques autres, comme Candès, Loches, Esvres, Langeais, Chinon, ont livré également les traces d'une occupation antique importante. Le restant n'a pas d'antécédent antique connu à ce jour (*texte 128*).

A travers le témoignage de Grégoire, et celui des conciles de l'époque mérovingienne, seules apparaissent les fonctions religieuses des *vici* : ils sont tous dotés d'une ou deux églises, et dans le cas de Chinon et Loches, d'un monastère. On ignore tout de leurs éventuelles activités de production. Les ateliers de potiers de Mougou, bien attestés à l'époque gallo-romaine, semblent s'arrêter au 2^e siècle. La seule activité que l'on puisse actuellement rattacher aux *vici* est la frappe de monnaies (Fig. 60). Les 19 ou 20 ateliers monétaires mérovingiens identifiés en Touraine sont tous localisés dans des *vici*, sauf celui de Chinon qui est attaché au *castrum*.

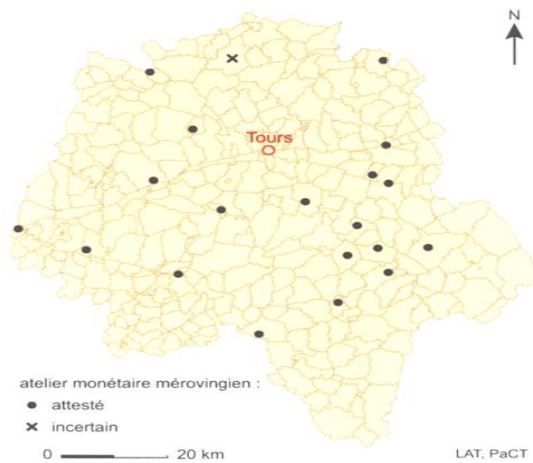


Fig. 60 : Les ateliers monétaires mérovingiens.

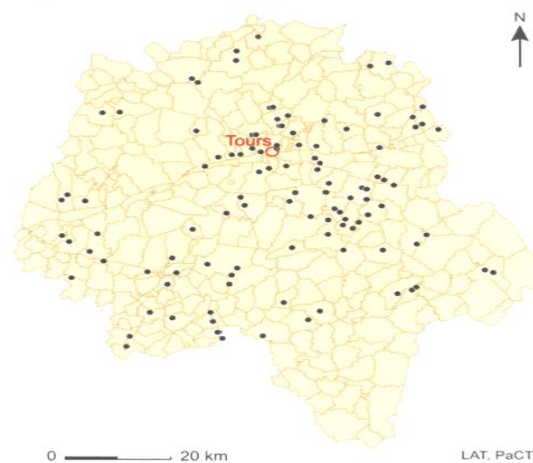


Fig. 61 : Les villae mentionnées aux 8^e-10^e s.



Fig. 62 : Châteaux mentionnés aux 9^e-12^e s.

Si sur le plan de la hiérarchie religieuse, les *villae* occupent le plus souvent un rang secondaire par rapport aux *vici*, elles peuvent en revanche abriter des résidences aristocratiques qui étaient des sièges de l'autorité publique et dont la présence n'est pas attestée dans les *vici*.

A l'époque carolingienne, entre le 8^e et le 10^e siècle, les *villae* deviennent omniprésentes dans la documentation, alors que les *castra* demeurent rares et que les *vici* disparaissent presque complètement (Fig. 61). Un certain nombre de localités mentionnées comme *vicus* par Grégoire de Tours ou les inscriptions sur les monnaies mérovingiennes sont régulièrement qualifiées de *villa*. Ce changement ne traduit pas nécessairement une transformation matérielle de l'habitat rural : il tient peut-être à la nature des sources, constituée presque exclusivement de diplômes royaux. Le terme de *villa*, qui a été privilégié par l'administration carolingienne, sans

doute dans un sens fiscal, pouvait s'appliquer à des habitats de nature très diverse, dont la réalité matérielle nous échappe. Il ne nous donne aucune information sur sa structure groupée ou dispersée, et il peut désigner un village, des exploitations paysannes dispersées, aussi bien qu'une résidence aristocratique, associée ou non à un habitat groupé. Les marques de hiérarchisation sont de deux types : d'une part, certaines *villae* étaient à la tête de réseaux de domaines monastiques et représentaient peut-être des centres de gestion (*texte 138*) ; d'autre part, les sièges de viguerie, établis dans des *villae*, constituaient un réseau d'autorité dont relevaient d'autres *villae*. Les *castra* paraissent avoir joué longtemps un rôle annexe, et il est possible qu'ils aient constitué des forteresses refuges plus que des sièges de pouvoirs ou des centres d'habitat permanent.

Dans le courant du 10^e et du 11^e siècle, le nombre des *castra* augmente sensiblement

(on en compte une quarantaine au 12^e siècle), et ils prennent une importance nouvelle dans la hiérarchie de l'habitat (Fig. 62). Une quinzaine d'agglomérations castrales, aux 11^e-12^e siècles, se distinguent par la possession d'un ou plusieurs bourgs, d'un marché ou d'une foire. Certaines ont une topographie religieuse complexe, parfois héritée de l'Antiquité tardive, mais souvent liée à la présence de ces bourgs multiples. On trouve mentionnées ainsi quatre églises à l'Île-Bouchard et à Langeais, une abbaye et quatre églises à Preuilley-sur-Claise, trois églises à Sainte-Maure de Touraine de même qu'à Amboise et à La Haye (aujourd'hui Descartes). Chinon sort du lot avec cinq églises, outre la collégiale Saint-Mexme.

Les transformations du réseau des agglomérations secondaires au Moyen Âge

Si les *vici* du 6^e siècle représentent plus de la moitié des chefs-lieux de vigueries à l'époque

carolingienne (12 sur 21), ils constituent à peine plus du dixième des sites castraux des 11^e-12^e siècles (5 sur 40). Parmi ces cinq localités (Chinon, Amboise, Loches, Langeais et Brayes (aujourd'hui Reignac), les quatre premières resteront les principales agglomérations de Touraine jusqu'à l'époque contemporaine. Elles partagent un certain nombre de caractéristiques. Elles ont, toutes les quatre, bénéficié d'un héritage antique important. Parmi elles, seule Amboise était déjà assurément un *oppidum* au cours de l'époque gauloise puis une agglomération au Haut Empire, mais Chinon, Loches et Langeais ont toutes révélé également des vestiges importants de l'époque gallo-romaine. D'autre part elles ont été dotées d'une fortification à une date précoce : dès l'époque gauloise, puis (à nouveau ?) à une date indéterminée, mais antérieure au 9^e siècle pour Amboise, dès le 6^e siècle dans le cas de Chinon et Loches, et au 10^e siècle dans le cas de Langeais (Fig. 63). Les autres petites villes médiévales de Touraine (l'Ile-Bouchard, Preuilly, Sainte-Maure, La Haye) se sont toutes formées autour d'un château attesté dès le 9^e siècle dans le cas de Preuilly et La Haye, à la fin du

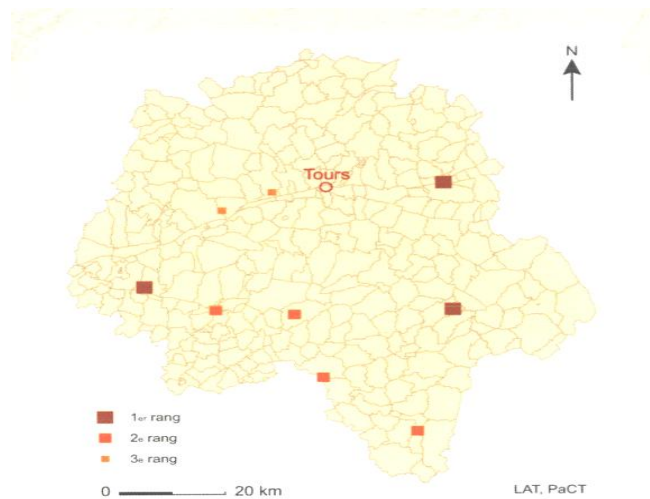


Fig. 63 : Les agglomérations secondaires au Moyen Age.

10^e siècle pour l'Ile-Bouchard et, au plus tard, le milieu du 11^e siècle pour Sainte-Maure. Elles partagent le fait d'avoir eu, dès le 11^e-12^e siècle, des églises multiples et un ou plusieurs bourgs.

La mise en place du réseau castral a donc entraîné une bifurcation des trajectoires des *vici* de l'Antiquité tardive : quatre d'entre eux, Amboise, Chinon, Loches, et à un moindre degré Langeais, sont devenus de petites villes, et ont continué à accumuler des critères urbains au cours du Moyen Age et de l'époque moderne : paroisses multiples, ordres mendiants, sièges d'élection, de sub-délégation, de bailliage, de grenier à sel, etc. Les autres sont restés des chefs-lieux de paroisses rurales, puis de communes en 1791. Les châteaux construits aux 9^e-10^e siècles sont à l'origine de la quasi-totalité des autres petites villes de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne. Il est notable que les châteaux construits plus tard, dans le cours des 11^e-12^e siècles, n'ont pas réussi à se faire une place dans ce maillage urbain qui est resté à peu près inchangé jusqu'à aujourd'hui, à l'exception de la création de la ville de Richelieu au 17^e siècle.

Références

Galinié, Audinet 1992, Galinié 1993, Zadora-Rio à paraître.

146. Le propre de la ville médiévale

The Medieval town

Henri Galinié

La ville médiévale a pour première caractéristique, par rapport à la ville antique et à celle de l'entre-deux, d'être un lieu de production, de commerce et de redistribution. C'est-à-dire qu'y sont regroupées de nombreuses activités de production, le plus souvent au sens de transformation et de finition des matières premières qui peuvent avoir été extraites ou préparées ailleurs. Les villes drapières offrent un exemple bien connu de

l'étroite relation entre lieux de production et de transformation.

A ce titre la ville se révèle le lieu d'exercice d'un nombre grandissant d'artisanats spécialisés allant de la tannerie et de tous les métiers qui lui sont liés au travail des métaux, du verre, ou encore à l'orfèvrerie. Pour chaque ville, la diversité des métiers spécialisés dépend étroitement des ressources naturelles locales, de son inscription dans des réseaux de

Questions urbaines

commerce à plus ou moins longue distance, de sa situation sur des itinéraires ainsi que de la demande locale en produits rares. Pour toute une série de produits de consommation courante, chaque ville, pour un territoire relatif à sa capacité d'attraction, est un lieu de redistribution des produits élaborés dans un rayon plus faible. Y sont réunies des productions plus ou moins spécialisées accessibles à tous. La relative rareté des produits accroît la